

ne tiennent pas compte de certains types de gains résultant de l'élargissement de l'éventail de biens échangés sous l'effet de la libéralisation des échanges et du nouvel enthousiasme suscité chez les entreprises par l'annonce de la conclusion d'un ALE. De plus, l'adoption de disciplines régissant les obstacles non tarifaires au commerce des biens et des services, l'investissement et la circulation, entre autres, des gens d'affaires, accroît la certitude à l'égard de l'accès au marché, ce qui réduit le risque perçu et stimule les échanges et les investissements. Un ALE aurait aussi pour effet d'inciter les entreprises à resserrer leurs liens économiques bilatéraux afin de tirer parti des possibilités accrues découlant de l'accord.

Troisièmement, les résultats peuvent être particulièrement sensibles à la structure du modèle, au niveau d'agrégation des secteurs et des régions, aux facteurs omis, aux estimations des paramètres clés et aux hypothèses implicites dans la conception de la simulation. Au moment d'examiner les résultats présentés dans cette étude, il convient de garder à l'esprit plusieurs mises en garde importante. Par exemple, le niveau d'agrégation de certaines données utilisées dans le modèle associe des produits que l'on ne s'attendrait pas à voir soumis à de tels ajustements économiques à la suite de la libéralisation des échanges, ce qui risque d'entraîner une sous-évaluation ou une surévaluation des incidences des échanges sectoriels. De même, l'année de référence du modèle, en l'occurrence 2001, ne tient pas compte de l'évolution rapide de la structure du commerce mondial ni des changements tarifaires observés au cours des dernières années à l'échelle mondiale, comme l'accession de la Chine à l'OMC, si bien que les estimations peuvent ne pas illustrer les niveaux de protection actuels susceptibles d'être éliminés par l'adoption d'un accord Canada-Japon. Une autre préoccupation tient du fait que ce modèle ne prend pas en compte le haut niveau d'intégration du marché nord-américain des produits de base, qui empêche l'apparition de grandes différences dans l'établissement du prix des biens de base produits au Canada et aux États-Unis. Ainsi, toute augmentation des termes de l'échange se répercutera non seulement sur la production du Canada, mais aussi sur celle de toute l'Amérique du Nord, d'où